



CONSEIL MUNICIPAL

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli le Procès-Verbal de la séance du **Conseil Municipal du mercredi 20 mars 2024** qui sera soumis à votre approbation lors de notre prochaine réunion.

Il me serait agréable que vous fassiez connaître vos éventuelles remarques sur ce document auprès de Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services, avant la prochaine réunion, afin de permettre de les étudier et d'y répondre.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, chers collègues, à l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,

Frédéric BRICOUT

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 MARS 2024 – 18H30 –

PROCES VERBAL

Le mercredi 20 mars 2024, le Conseil Municipal de CAUDRY, régulièrement convoqué par courrier du 14 mars 2024, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Anne-Sophie MERY-DUEZ, 1ere Adjointe au Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme BERANGER Agnès, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjointes au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, M. DEUDON José, Mme NAVEZ Patricia, M. DECALION Ismaël, Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne, M. Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DEMARQUE Ophélie, Mme DISDIER Mélanie (à partir de la question 3), M. BAJODEK Alban, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration :

Mme THUILLEZ Martine : procuration à Mme TRIOUX-COURBET Sandrine
Mme CHATELAIN Nathalie : procuration à Mme CAILLAUX Céline
M. BALEDENT Matthieu: procuration à Mme BERANGER Agnès
M. BRULANT Damien : procuration à M. ROUSSEAU Jérémy
M. COLLIN Denis: procuration à M. CHMIELEWSKI Dominique

Membres absents excusés :

M. BRICOUT Frédéric
Mme DISDIER Mélanie (jusqu'à la question 2)

Est désigné secrétaire de séance : Mme DEMARQUE Ophélie

Madame Méry-Duez : « Mesdames, messieurs, bonsoir, bienvenue pour ce Conseil Municipal du printemps. Comme vous le voyez, Monsieur le Maire est absent puisqu'il est en convalescence suite à son opération du genou, ça fait un mois aujourd'hui, c'est un peu frais pour rester assis pendant deux, voire trois heures. Je supplée Monsieur le Maire pour ce Conseil. [...] Nous allons commencer par faire l'appel. »

Madame Méry-Duez procède à l'appel

1.APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2024

Procès verbal distribué le 14/03/2024

Madame Méry-Duez : *« Déjà, on va procéder à l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal du 7 février. Vous avez été tous destinataires. Avez-vous des remarques ou des questions à formuler par rapport à ce PV ? Oui, madame Desreumaux.*

Madame Desreumaux : *Bonsoir à toutes et à tous. Bien que votant à chaque fois contre les PV des Conseils Municipaux, je m'exprime rarement sur les raisons pour lesquelles je le fais. Bien évidemment, ce n'est pas le travail des agents municipaux qui le rédigent que je conteste, mais bien la tenue de ces Conseils où règne trop souvent sexisme entrave aux droits d'expression des oppositions et au droit d'amendement des élus. Le débat démocratique n'est pas une habitude en ce lieu. J'ai donc fait lecture du PV du Conseil Municipal du 7 février et je m'aperçois que Monsieur le Maire m'a volé mon vote à la question 18. D'ailleurs comme Monsieur le Maire me l'avait proposé lors de ce Conseil Municipal du 7 février, sachez que j'en ai informé la préfecture et j'ai demandé le retrait de cette délibération. Car non, Monsieur le Maire, cette question n'a pas été votée à l'unanimité comme vous l'inscrivez dans ce PV, et donc je suppose, dans les délibérations qui ont été transmises à la Préfecture. En réalité, vous ne m'avez pas permise d'exprimer mon vote "contre". Vous avez profité, comme d'habitude, du brouhaha orchestré par votre équipe pour m'attribuer un vote alors que d'une part, mes propos exprimaient mon opposition à cette question. Vous avez profité sciemment du fait que j'étais en train de m'exprimer contre cette question pour faire fi de mon intervention et procéder au vote alors que je parlais. Monsieur le maire a mis au vote la question sans même m'écouter ni même permettre le débat. Pourtant de ce fait portant atteinte au droit d'expression de l'opposition et au droit d'amendement des élus, ce sujet étant en-cours d'instruction je vous le rappelle, par le Tribunal Administratif pour de nombreuses irrégularités concernant ce chemin pourtant sacralisé, qu'est le PDIPR. J'ai lors de ce Conseil Municipal, demandé à retirer cette délibération, en tout cas cette question, par respect pour cette procédure, le temps que le Tribunal Administratif rende son jugement. C'est totalement inconcevable de voter une question alors que le dossier est actuellement au Tribunal Administratif. Ma proposition n'a pas été entendue, comme elle peut l'être ce soir, de nouveau réduisant à néant mon droit d'élu d'opposition lors de ce même Conseil Municipal, j'ai de nouveau subi des attaques sexistes et infamantes de Monsieur le Maire. Il s'est en effet exprimé en ces mots me concernant: "ça relève de la psychiatrie" page 25 du PV... Vous avez quelque chose à en redire ?*

Madame Richomme : *Ca me fait rire, excusez-moi...*

Madame Desreumaux : *Qu'est-ce qui vous fait rire ? (bruit inaudible en fond)*

Madame Desreumaux : *Si on peut très bien y passer la nuit. (bruit inaudible dans l'Assemblée)*

Madame Méry-Duez : *Je pense qu'il faut quand même faire attention à ce que vous dites Madame Desreumaux, c'est quand même un mot qui est assez grave, ce que vous venez de prononcer...*

Madame Desreumaux : *...Page 25*

Madame Méry-Duez : *Je vous laisse continuer, mais psychiatrie... je vous laisse continuer votre propos.*

Madame Desreumaux : *Je vous demande de consulter la page 25 du PV. Monsieur le Maire dit : "ça relève de la psychiatrie" à mon encontre.*

Madame Méry-Duez : *Continuez votre propos, s'il vous plaît.*

Madame Desreumaux : *Ne dites pas que ce n'est pas vrai.*

Madame Méry-Duez : *Je n'ai pas dit que ça n'était pas vrai...*

Madame Desreumaux : *Ah vous venez de dire...*

Madame Méry-Duez : *Faites attention à ce que vous dites. Ça ne veut pas dire que ce n'est pas vrai...*

Madame Desreumaux : *Vous venez de dire que c'est grave ce que je disais...*

Madame Méry-Duez : *Ecoutez, vous avez un propos à dire, vous le dites tranquillement et on est là pour travailler et pour avancer. Je vous remercie.*

Madame Desreumaux : *Ou encore, m'accusant de propos sexistes au fait que je demande qu'une nouvelle rue de la ville dont était au vote le choix du nom, soit celui d'une femme résistante de Caudry, c'est vous qui faites preuve de sexisme. Entre guillemets, je cite Monsieur le Maire : "C'est vous qui faites preuve de sexisme en voulant absolument mettre le nom d'une femme. On va mettre le nom d'une fleur, comme ça, tout le monde sera d'accord les hommes et les femmes". Bravo! Sachez de même que ces informations ont été transmises à la Préfecture et que je réfléchis à une éventuelle plainte pour diffamation que je paierai sur mes propres deniers et donc je ne profiterai pas, comme Monsieur le Maire peut le faire, de l'argent des caudrésiens pour régler cela. Je vous remercie. (bruit inaudible dans l'Assemblée)*

Madame Méry-Duez : *Ce qui est noté dans le PV, c'est qu'effectivement quand ça a été demandé pour le vote, vous n'avez pas levé la main pour dire que vous étiez contre. C'est la raison pour laquelle ça a été noté "à l'unanimité".*

Madame Desreumaux : *Or, les conditions n'ont pas été respectées pour que je puisse entendre que c'était mis au vote parce que j'étais en train de parler.*

Madame Méry-Duez : *Mais vous pouviez lever la main. C'est la raison pour laquelle ça a été noté comme ça.*

Madame Desreumaux : *Comment pouvais-je lever la main ? A partir du moment où j'étais en train de parler, d'exprimer mon opinion et mon avis. Là on est vraiment dans l'entrave au droit des oppositions.*

Madame Méry-Duez : *Vous savez, je pense que dans certaines instances, il y a des temps de paroles et votre temps de parole est bien souvent plus important que de raison.*

Madame Desreumaux : *Écoutez, faisons un règlement intérieur au moins tout le monde sera tranquille...*

Madame Méry-Duez : *S'il vous plaît, on va continuer. On va faire voter ce PV, qui est contre ? On note madame Desreumaux. Qui s'abstient ? merci à l'Unanimité... moins 1, Madame Desreumaux. Excusez-moi. »*

ADOPTE A LA MAJORITE
1 CONTRE : MME DESREUMAUX

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services

2.CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE TRANSFERT DE ROUTES DÉPARTEMENTALES ET DE VOIES COMMUNALES

Monsieur Marc DEVIENNE, Conseiller Municipal, expose :

Le contournement Ouest de Caudry qui a été ouvert à la circulation le 2 juin 2023 facilite désormais le transit des véhicules depuis la RD 643 et permet de relier plus rapidement les communes rurales du Sud-

Caudrésis.

De ce fait, plusieurs sections de routes départementales situées en agglomération n'assurent plus leur rôle de transit routier. Il est donc proposé leur transfert dans le domaine public communal.

Il a ainsi été proposé aux Communes de Caudry et Beauvois-en-Cambrésis le transfert depuis le domaine public départemental de plusieurs sections des RD 16, 16A, 45 et 115 dans leur domaine public communal respectif.

Par ailleurs, afin d'assurer la continuité du réseau routier départemental autour de la commune de Caudry, plusieurs rues du domaine public communal seront intégrées au domaine public départemental.

L'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permet le transfert entre les personnes publiques des biens qui relèvent de leur domaine public, sans déclassement, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice de leurs compétences et relèveront de leur domaine public.

La convention ci-annexée a pour objet de préciser les modalités administratives, techniques et financières du transfert :

- de plusieurs sections des routes départementales RD 16, 16A, 45 et 115 définies dans la convention vers le domaine public communal
- de plusieurs sections de voies communales de la Ville de Caudry dans le domaine public départemental, à savoir :
 - Rue de la Gare sur une longueur de 256 m
 - Boulevard du 19 mars 1962 pour une longueur de 932 m
 - Boulevard du 11 novembre 1918 sur une longueur de 509 m
 - Boulevard du 8 mai 1945 sur une longueur de 1 070 m

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de classer dans le domaine public communal les voies départementales définies dans la convention ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les actes afférents à cette affaire.

Annexe : Convention tripartite n°23 TRANSFERTS RDD16-16A-115 CAUDRY BEAUVOIS 49

Madame Méry-Duez : « En annexe, vous avez la Convention tripartite...

Monsieur Devienne : C'est ça, c'est une convention tripartite, d'une part entre le Département, d'autre part entre les communes de Caudry et Beauvois. Le 16, en gros, ce sont les rues Négrier, Saint-Quentin et Leclerc. 16 A c'est la rue de la République. 45, c'est ce qui relie, Quiévy à Clary donc la rue de valenciennes et la rue de Clary. Et 115, c'est ce qui relie Beauvois à Bertry, c'est la rue Barbusse. Il n'y aura pas de contrepartie financière. Et puis, on échappe à la reprise, enfin au maintien des boulevards qui, vous l'avez constaté, sont en mauvais état et qui coûteront très cher à entretenir.

Madame Méry-Duez : Et si cette décision a été actée par le Département, c'est grâce à l'insistance de Monsieur le Maire, qui a vraiment œuvré pour que ça soit validé...

Monsieur Devienne : (en fond) on a sauvé les boulevards...

Madame Méry-Duez : parce qu'au départ, ils n'étaient pas du tout partants sur cette décision.

Monsieur Devienne : *Au départ, on devait tout récupérer.*

Madame Méry-Duez : *Oui. On va procéder au vote. »*

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Affaire suivie par Monsieur PLISSON, Directeur des Services Techniques.
Délibération transmise en sous-préfecture le 22/03/2024.*

3. PERSONNEL COMMUNAL – DEMANDE D'AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Madame Agnès BERANGER, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que la Mairie peut faire appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique précité,

Madame BERANGER informe qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer certains services communaux pour la période s'étalant du 1^{er} avril au 30 septembre 2024 ;

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal la création de 10 postes à temps complet ou non complet dans les grades d'Adjoint Technique et d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C avec une répartition établie comme suit :

Service	Grade	Fonction	Temps de travail	Nombre	Période
Standard / Etat Civil	Adjoint Administratif	Agent d'accueil	Temps complet	1	Du 01/07 au 31/08/2024
Bibliothèque	Adjoint Administratif	Agent d'accueil	Temps non complet 20H/semaine	1	01/07 au 31/08/2024
Foyer Schweitzer	Adjoint Technique	Agent technique	Temps complet	1	Du 01/08 au 31/08/2024
Cinéma	Adjoint Administratif Et Adjoint technique	Agent d'accueil / Caisse	Temps non complet 25H/semaine	1	Du 29/07 au 01/09/2024
Espaces verts	Adjoint Technique	Agent technique	Temps complet	3	Du 01/05 au 30/09/2024

Peinture	Adjoint Technique	Agent technique	Temps complet	2	Du 01/04 au 30/06/2024
Musée	Adjoint Administratif	Agent d'accueil et guide	Temps non complet 20H/semaine	1	Du 29/07 au 18/08/2024

Ce tableau a été établi en fonction des besoins répertoriés liés aux demandes de congés estivaux des agents, cependant, tous les postes ne seront pas nécessairement pourvus.

Madame BERANGER demande au Conseil Municipal d'approuver la création des emplois mentionnés au présent rapport, étant entendu que, les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours, ainsi que de signer tous documents relatifs à ces recrutements.

L'ensemble de ces emplois est rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1.

Madame Méry-Duez : *« Ceci se fait chaque année, pour couvrir la période du 1er avril au 30 septembre et, vous l'avez compris dans le texte, lié à un accroissement saisonnier d'activité oui, et de périodes de congés. Oui, Madame Desreumaux.*

Madame Desreumaux : *Pouvez-vous nous en dire plus sur cette phrase énigmatique " : tous les postes ne seront pas nécessairement pourvus". S'agit-il de nouveau d'une gestion au doigt mouillé ? Parce que, soit il y a un besoin et nous avons assez de trésorerie pour faire appel à des CDD, soit il n'y a pas de besoin, ni de trésorerie et auquel cas, nous n'avons pas à voter une éventualité d'embauche. Je voudrais savoir quels sont les postes qui seront à pourvoir et j'aimerais ne voter que pour une certitude. De plus, on peut s'interroger aussi sur les difficultés que rencontrent les agents municipaux quant au non remplacement, par exemple des départs à la retraite. Car, si nos équipes ne peuvent fonctionner, faute d'agents l'Été à 50 % afin d'assurer la continuité du service public, c'est bien qu'il y a un manque et qu'on ne peut aller que vers la recrudescence des risques psycho-sociaux. Je demande que cette phrase soit retirée et que nous votions pour que ces emplois soient pleinement pourvus. J'ai aussi une autre question, en ce qui concerne le service peinture. Il s'agit du premier 1er avril au 30 juin. Je pense qu'on n'est pas dans la période à proprement parler « estivale », peinture, agent technique, temps complet, du 1er avril au 30 juin...*

Madame Méry-Duez : *30 septembre. (discussions inaudibles dans l'Assemblée)*

Madame Desreumaux : *De la même manière, "espaces verts" du 1er mai au 30 septembre. Je suppose que ça, c'est pour la quatrième fleur, mais en tout cas, pour le 1er avril au 30 juin, est-ce qu'il y a une explication particulière sur cette date ?*

Madame Béranger : *En fait, c'est quand même un tableau prévisionnel, puisqu'après ça sera vraiment en fonction des besoins, les chantiers, l'avancement des chantiers, au niveau des services peintures, par exemple, c'est parce qu'il y a des travaux qui sont prévus en régie et qu'on prévoit un peu de renfort pendant cette période-là. Et ensuite, on ne peut pas savoir avec certitude la durée des emplois et le nombre d'agents étant donné qu'une collectivité, c'est très lourd, si on ne délibère pas avant, on ne peut pas, après, prendre quelqu'un comme ça, rapidement. Donc il faut bien prévoir, anticiper et après, selon les services, selon les demandes des agents de maîtrise, des contremaîtres des différents services, on prendra le personnel dont ils ont besoin en renfort.*

Madame Méry-Duez : *Monsieur Plisson veut peut-être donner davantage de détails.*

Monsieur Plisson : *Oui, bonsoir donc c'est bien un besoin ponctuel au niveau des ateliers municipaux au niveau de la peinture, où on a des chantiers en régie à exécuter et on a besoin de renfort, tout simplement.*

Madame Desreumaux : *Mais alors pour les espaces verts pour les autres services, moi, cette phrase me dérange, le standard et état civil, on sait qu'il va y avoir ce besoin.*

Madame Méry-Duez : *Pour les autres services, ça couvre, pour le standard, la bibliothèque, le foyer, Schweitzer, le cinéma, le musée, ça correspond à la période de congé. Et puis, les espaces verts, c'est logique, c'est l'Été il y a quand même plus de travail au niveau de la nature pour la gérer.*

Madame Desreumaux : *Donc...*

Madame Méry-Duez : *Après, si on ne peut pas anticiper, on ne peut pas, en dernières minutes, remplacer les personnes (discussions inaudibles dans l'Assemblée) c'est bien noté, renfort saisonnier.*

Madame Desreumaux : *Mais moi ce que je demande, c'est qu'on sache pourquoi, pour le nombre exact d'emplois que l'on va voter, ça me semble totalement ahurissant de dire "peut être que nous aurons besoin d'un agent, ou de trois agents". On doit savoir. (bruits inaudibles dans l'Assemblée)*

Madame Béranger : *Après si on n'a pas de pas de CV adaptés on ne peut pas les inventer, donc...*

Madame Desreumaux : *Ecoutez avec 28 % de chômage dans la ville, je pense qu'on aura quand même quelqu'un à trouver, à y mettre.*

Madame Béranger : *Je vous invite à venir passer une semaine avec moi, ou même, je pense, avec Violaine, et vous verrez qu'on n'a pas forcément de CV devant des offres d'emploi.*

Madame Méry-Duez : *C'est une gestion prévisionnelle, donc il vaut mieux prendre les précautions et se dire qu'on a autant besoin alors que c'est pas le chiffre nécessaire. On va passer au vote. »*

ADOpte A L'UNANIMITE

*Affaire suivie par Madame LECOT, Adjointe de la Directrice des Ressources Humaines
Délibération transmise en sous-préfecture le 22/03/2024*

4. OBJET : CONSOMMABLES INFORMATIQUES – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Monsieur Antoine HISBERGUE, Conseiller Municipal, expose :

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 4 mars 2014, a décidé d'accorder une dotation aux coopératives de chaque école pour leur permettre de gérer elles-mêmes leur achat de consommables informatiques.

Cette dotation est calculée en fonction des effectifs de chaque école à raison de 8 € par élève d'école maternelle et 10 € par élève d'école élémentaire.

Soit :

- Coopérative de l'école Jean Macé :	2 320 €
- Coopérative de l'école Janssoone :	2 140 €
- Coopérative de l'école Paul Bert :	1 920 €
- Coopérative de l'école Condorcet :	1 350 €
- Coopérative de l'école Françoise Dolto :	1 272 €
- Coopérative de l'école Jean Lebas :	800 €
- Coopérative de l'école Jules Ferry :	832 €
- Coopérative de l'école Batisse et Laïte :	728 €

Monsieur HISBERGUE invite le Conseil à entériner ces propositions établies par les commissions municipales de l'enseignement puis des finances.

Madame Méry-Duez : « Comme il est noté dans le texte, c'est une délibération annuelle pour les consommables des écoles susnommées. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Affaire suivie par Madame BRICHE-BOCQUET, Directrice des Affaires Juridiques et Scolaires.
Délibération transmise en sous-préfecture le 22/03/2024.

5. OBJET : AMICALE DES RETRAITÉS MUNICIPAUX – AVANCE SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024

Madame Audrey MATON, Conseillère Municipale, expose :

Monsieur Jean-Luc DROMBY, Président de l'Amicale des Retraités Municipaux a sollicité la ville de Caudry par courrier du 21 février 2024 afin d'obtenir une avance de 5 000,00 € à valoir sur la subvention annuelle de fonctionnement de l'association.

Afin de permettre à l'association de faire face à ses engagements de début d'année, Madame MATON propose d'accéder favorablement à cette demande.

Madame Méry-Duez : « Monsieur Jean-Luc Dromby, président de l'amicale des retraités municipaux a sollicité la ville de Caudry par courrier en date du 21 février 2024 afin d'obtenir une avance de 5 000 € à valoir sur la subvention annuelle de fonctionnement de l'association. Afin de permettre à l'association de faire face à ses engagements de début d'année, Monsieur le Maire propose d'accéder favorablement à cette demande.

Madame Méry-Duez : Vous avez vu en annexe, ça permet d'organiser une journée à Paris en avril pour aller voir le musée Grévin et le Père-Lachaise, un repas champêtre en mai et un repas dansant en septembre. On va procéder au vote. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Affaire suivie par Madame BEBOUDT, Directrice Générale des Services.
Délibération transmise en sous-préfecture le 22/03/2024.

6. OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PAR L'OFFICE DU COMMERCE CAUDRÉSIEEN

Madame Sandrine TRIoux, Adjointe au Maire, expose :

Durant l'année 2023, l'Office du Commerce Caudrésien a tenu à conforter son programme dynamique d'animations (Caudry in love, les achats remboursés, les vacances offertes, les bonnes affaires des commerçants et la journée du commerce) pour maintenir l'attractivité commerciale en centre-ville.

Ces opérations dont le coût s'est élevé à 9 300 € ont été autofinancées par l'Office du Commerce Caudrésien.

Face au contexte économique de plus en plus compliqué, une nouvelle opération intitulée « j'aime Caudry, je consomme local » a été mise en place en novembre 2023 représentant 7 000 € de chèques cadeaux à gagner.

Par ailleurs, l'OCC a porté à 3 années l'aide au loyer aux commerçants l'ayant perçue pour les deux premières années et toujours en activité à ce jour. Cette 3^{ème} année dans la vie d'un commerçant représente en effet la régularisation et l'ajustement des cotisations et contributions sociales, une année difficile à passer.

De plus, l'Office du commerce Caudrésien a décidé de créer un nouveau dispositif d'aide destiné aux commerçants n'ayant pas la possibilité d'accéder aux aides mises en place par la Région, la CA2C et tous autres dispositifs d'aides.

Ce dispositif prendra la forme d'un soutien financier aux travaux à hauteur de 50 % du montant HT des dépenses avec un plafond établi à 2 000 € HT.

L'OCC prévoit à cet effet une enveloppe de 10 000 € pour l'année 2024.

Sur l'ensemble des dépenses engagées et celles à venir par l'Office du Commerce Caudrésien, Madame Florence DONNEZ, Présidente de l'OCC sollicite une subvention exceptionnelle de 20 000 €.

Madame TRIOUX propose aux membres du Conseil Municipal de valider l'octroi de cette subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 € .

Madame Méry-Duez : « Je pense que c'est une belle initiative, puisque les commerces, c'est quand même un peu compliqué à l'heure actuelle. Ces deux nouveaux dispositifs vont quand même donner une bouffée d'oxygène, notamment dans la troisième année d'aide au loyer, et puis surtout cette aide aux travaux, puisque ça va permettre quand même de rafraîchir les lieux et puis d'attirer plus de clientèle. Pour cette question, on va procéder au vote qui est contre ?... »

Monsieur Bajodek : Excusez-moi, s'il vous plaît, est-ce qu'on pourrait avoir quelques précisions avant de procéder au vote ? Déjà, sur le montant de l'aide qui est donnée, c'est la gratuité des loyers ? C'est un montant qui est versé sur le loyer pour les commerçants qui en bénéficie ?

Madame Méry-Duez : C'est un montant...

Madame Trioux : Les trois premiers mois de la première année et les trois premiers mois de la deuxième année, donc, on continue avec les trois premiers mois de la troisième année. Aujourd'hui, jusqu'alors il y avait six mois, six mois sur deux ans, on passe...

Monsieur Bajodek : J'entends bien, parce que je ne l'avais pas compris comme ça dans le libellé de la délibération. Et ça m'avait amené une autre question, parce que, forcément, on ne va pas aller contre toutes les mesures de soutien au commerce. On sait bien que c'est difficile. C'est comme ça dans toutes les villes. Je voulais savoir justement, par rapport aux différents commerces qui avaient pu bénéficier de cette aide qui existe, depuis combien de temps ?

Madame Trioux : Depuis au moins 2021, l'office 2021 et la Ville en 2017 ou 2018.

Monsieur Bajodek : *Je voulais savoir si, par rapport à cette politique, il y avait une évaluation qui avait été mise en place et le cas échéant, pour avoir la liste de tous les commerces qui avaient pu bénéficier cette aide et en face de voir, malheureusement, après combien de temps certains avaient dû fermer et puis ceux qui étaient toujours en place, parce que c'est vrai que c'est toujours intéressant, après, derrière, de pouvoir débriefer cette aide-là donc, je voulais savoir si ces documents existaient, le cas échéant, n'existe pas et si jamais c'est possible d'avoir des échanges avec les services concernés de manière à avoir les données.*

Madame Trioux : *Aline Dhennain à tout ça d'inscrit, on aurait peut-être quatre ou cinq commerces qui vont pouvoir bénéficier de la troisième année, mais ça reste quand même des commerces qui sont aussi en difficulté.*

Monsieur Bajodek : *Ah oui, ça je n'en doute pas*

Madame Desreumaux : *Mais il me semble que la réponse n'a pas été complètement donnée. Il me semble que monsieur Bajodek aurait aimé avoir, et moi-même aussi, l'évaluation de ces politiques concernant le commerce en centre-ville. De même, il me semble avoir lu dans la presse un article à ce sujet, mais qui me semble peut être un peu trop enjolivé par rapport à la réalité. Ce serait bien qu'enfin on puisse avoir une évaluation réelle de toutes ces politiques. Je vous remercie.*

Madame Méry-Duez : *Je pense que ça, avec Aline, on peut faire effectivement un état et, à mon sens, dans la vie, il vaut mieux rester positif si on veut aller de l'avant. Donc, on espère que notre commerce va perdurer et qu'il y ait de nouvelles installations.*

Madame Denizon : *Et, si je peux me permettre, vous désirez une évaluation de quoi et sur quoi ?*

Madame Disdier : *Si je peux me permettre, Madame l'Adjointe nous dit que ce dispositif existe depuis 2017. Ce qui serait intéressant, c'est depuis 2017, savoir quels commerçants en ont bénéficié et ceux qui en ont bénéficié, est-ce qu'ils existent encore ? S'ils ont fermé et s'ils ont fermé, à quel moment ils ont fermé ?*

Madame Denizon : *(en fond, son faible) d'accord, donc plutôt un état des lieux (son correct) qu'une évaluation de l'impact de l'aide sur le maintien d'un commerce.*

Madame Disdier : *(en fond) on aura la réponse, dès lors ou on nous donnera...*

Madame Denizon : *Oui, mais on ne pourra pas inférer, je vais dire, à l'aide le fait qu'un commerce se maintienne ou non.*

Madame Disdier : *(en fond) non mais on y verra quand même plus clair, parce qu'il faut les deux...*

Madame Denizon : *On ne pourra pas attribuer à l'aide le fait que le commerce soit resté ou pas. On peut pas, on ne peut pas le savoir. (en fond) objectivement et mathématiquement.*

Monsieur Bajodek : *Non, ce n'est pas déterminant. Après, quand on dit évaluation d'une politique publique, c'est quelque chose qui est plutôt, si vous voulez, comment dire ça, une approche. Quand on mène une politique, effectivement, on mène une approche, on mène une évaluation. Qu'est-ce qui se passe quand on met en place une politique? C'est qu'on a constaté, dans la situation actuelle, qui avait quelque chose, qui avait un problème, situation présente, insatisfaisante. Par rapport à ça, on se dit: "si on veut y remédier, on fixe des objectifs, il faudrait effectivement mettre telle et telle chose en place". En l'occurrence on met en place une politique de soutien au loyer. Derrière, quand on fait l'évaluation on regarde si, justement, les objectifs qu'on s'est fixés et les moyens qu'on a mis en place sont cohérents et est-ce qu'ils permettent d'atteindre l'objectif au quel cas, on évalue la performance, si vous voulez de l'action et c'est ni plus ni moins que ça, une évaluation des politiques publiques.*

Madame Denizon : *(son faible) en soi on ne peut pas savoir si ça vient de l'aide ou pas le fait que le commerce se maintienne ou pas...*

Monsieur Bajodek : *C'est un concept, après, effectivement, vous pouvez tirer ce que vous voulez comme conclusion, mais c'est simplement le concept. Quand on parle d'évaluation des politiques publiques, c'est chaque fois, selon, plus ou moins le même triptyque. S'il fallait répondre en partie à votre question sur la méthodologie, c'est une partie des choses qu'on pourrait mettre, là j'avais simplement demandé, effectivement, eu égard à cette action qui, pour le coup, est pertinente, est cohérente, parce qu'on constate effectivement une difficulté des commerces, on remet absolument pas en cause le bien-fondé de la politique. C'était simplement d'avoir un constat de : "est-ce que cela a permis de maintenir des commerces en vie ?" Oui, puisque, de toute façon, on prolonge le dispositif. En ce sens-là déjà, il s'avère efficace...*

Madame Trioux : *il est même nécessaire...*

Monsieur Bajodek : *Nécessaire, donc du coup si vous voulez. Je fais confiance aux élus qui ont ces délégations là, ils connaissent mieux la situation que moi et nous, par rapport à ça, il est efficace, il y a aucun souci. Par contre, après, c'est factuel. Quels sont malheureusement les commerces qui, malgré cette aide-là ont fermé ? c'est juste, en fait, un constat de la situation ? Il n'y avait pas non plus de...*

Madame Méry-Duez : *Il n'aura pas de lien par rapport à l'aide qui a été faite, et c'est bien déjà en amont d'avoir pu le faire et d'avoir décidé à le faire.*

Madame Disdier : *Dernière chose, s'il vous plaît, madame Desreumaux parlait d'un article. Effectivement, je l'ai lu aussi et dans cet article, en conclusion, il était mis que Monsieur le Maire était enthousiaste et que d'autres créations de commerce allaient venir très bientôt, donc je voulais savoir si on pouvait avoir des indications sur ce qui allait ouvrir très prochainement sur Caudry, comme nous parlait Monsieur le Maire.*

Madame Trioux : *Malheureusement, on a parfois des porteurs de projets qui se présentent à nous, et puis le projet ne voit pas forcément le jour, parce que les banques ne suivent pas, par exemple, c'est compliqué, c'est très compliqué.*

Madame Disdier : *(son faible) donc pour l'instant pas de...*

Madame Trioux : *Sinon en zone commerciale Burger King qui est annoncé...*

Madame Disdier : *(son faible) et le cinéma, première pierre quand ?*

Madame Trioux : *Ca je ne le sais pas*

Monsieur Devienne : *(inaudible)*

Madame Desreumaux : *Concernant le cinéma, il faudrait déjà que la CDACI se réunisse. Elle n'est toujours pas programmée d'une part. D'autre part, là, vous êtes en train de nous dire qu'encore une fois, on avance des choses dont on n'est pas sûr. De la même manière qu'on nous a expliqué qu'il y aurait trois médecins dans la ville qui vont arriver. Là, on nous annonce qu'il va y avoir des commerces, et puis en fait non, il n'y a pas. Donc, il y a un moment il faut arrêter, il faut arrêter de vouloir mettre de la paillette dans les yeux des habitants et puis il faut parler autrement aux gens, il faut être clair, il faut arrêter de faire croire. Et moi, la méthode Coué comme vous, vous sembleriez l'énoncer madame, Méry, non, attendez non !*

Madame Méry-Duez : *On va procéder au vote, à moins que, monsieur Doyer, voulait rajouter quelque chose concernant les médecins.*

Monsieur Doyer : *J'apprends avec bonheur qu'il a été annoncé par qui et quand, à quelle occasion ? Que nous allions avoir trois médecins à Caudry. Qui a jamais dit ça ? Moi, j'en ai pas le souvenir. C'est vrai que je vieillis, mais je n'en ai pas le souvenir.*

Madame Desreumaux : *Vous rigolez, monsieur Doyer.*

Monsieur Doyer : *Pas du tout.*

Madame Desreumaux : *non, mais attendez !*

Monsieur Doyer : *Non, pas du tout ! Dites-moi quand et qui a dit une chose pareille?*

Madame Desreumaux : *Il ya eu...*

Monsieur Doyer : *Non, non, dites-moi qui et quand ?*

Madame Desreumaux : *Attendez...*

Monsieur Doyer : *Non, non, non, je ne suis pas d'accord, dites-moi qui et quand ?*

Madame Desreumaux : *je ne suis pas d'accord non plus. On en a parlé en plus, il y a quelques semaines de cela. Vous avez dit vous-même que ça ne pouvait pas se faire parce que les uns et les autres étrangers ne pouvait pas venir...*

Monsieur Doyer : *(en fond) donc je n'ai jamais dit que ça se ferait... vous dites vous-même que... (fin du propos inaudible)*

Madame Desreumaux : *ai-je dit qu c'était vous monsieur Doyer ?*

Monsieur Doyer : *Non, mais comme c'est mon domaine, je réponds*

Madame Desreumaux : *Mais ai-je dit que c'était vous ?...*

Monsieur Doyer : *Ah non, non, non*

Madame Desreumaux : *Avez-vous la délégation "médecine" autour de cette table ?*

Monsieur Doyer : *Oui ! (plusieurs voix dans l'Assemblée acquiescent par un "oui")*

Madame Méry-Duez : *Exactement, c'est l'adjoint à la santé et est au sport.*

Madame Desreumaux : *Je vous connaissais plus sous la casquette des sports. Très bien !*

Monsieur Doyer : *Quand je suis intervenu, c'était pour dire que des démarches avaient été entreprises dans différents domaines, parce que vous m'aviez posé la question avec des médecins d'origine étrangère. J'ai répondu: "je ne sais pas ce qui a été écrit dans la presse à ce sujet, là ou dans je ne sais quelle publication", mais moi, je sais bien avoir dit, je peux répéter encore ce soir que, pour l'instant nous n'avions aucune ouverture dans cette affaire, que nous recevions chaque année, à deux reprises, les internes des hôpitaux de Cambrai et du Cateau, qu'à chaque fois, nous faisons la, j'allais dire, la promotion de la ville, aussi bien dans ces ouvertures pour la médecine comme dans les ouvertures pour les conjoints ou conjointes des médecins pour pouvoir y exercer leur profession. Nous n'avons à ce jour aucune réponse favorable, malgré tous nos efforts. Quant au recrutement des médecins étrangers, d'autant que je vais vous l'apprendre ce soir, les médecins de l'Union Européenne peuvent intégrer et exercer immédiatement en France, ce fut le cas de médecins roumaines. Je ne ferai pas de commentaire à ce sujet-là, dans la presse, on en fait suffisamment. Nous avons des médecins hors Union Européenne qui se proposait de venir chez nous, une médecin gabonaise, originaire de Lambaréné d'ailleurs c'est assez curieux, et un médecin d'origine algérienne. Elles se sont présentées à l'examen de vérification des connaissances, parce qu'il faut subir cet examen pour pouvoir pratiquer, à titre d'interne de collaborateurs équivalent à un interne pendant deux ans dans un hôpital, avant de pouvoir, ce qui est normal, avant de pouvoir se lancer dans l'exercice de la médecine en France. Les études dans ces pays-là durent quatre ans chez-nous, elle dure dix. Il y a forcément une petite disproportion. Et bien,*

ces deux personnes là, malgré leur expérience, puisqu'elles souhaitaient venir en France parce que leurs enfants y font des études supérieures. Ce sont des gens qui ont 20 / 25 ans de pratique de la médecine. Elles ont échoué à leur examen, 'il y avait un article dans "Le Monde" qu'il y avait eu, je crois que c'était 7000 candidatures pour 400 postes environ, dans les hôpitaux pour pouvoir faire ces stages de perfectionnement. Il n'y avait que 200 personnes qui avaient réussi cet examen qui leur ouvrait le droit de faire des stages. Nous n'avons pas, pour l'instant, d'ouverture de ce côté-là. Quant aux internes, je peux vous assurer qu'on fait absolument tout ce qu'on peut, vous le savez, on met à disposition en plus un local gratuitement pour qu'au début de leur installation, ils puissent trouver et avoir le temps de se loger. Et puis, nous attendons beaucoup ce qui a été décidé en Conseil Municipal il n'y a pas très longtemps, ou du moins ce qui a été évoqué, c'est-à-dire de l'achat de 200 mètres carrés de local dans la maison médicale qui serait à construire dans le bas de la rue du maréchal Leclerc. Est-ce que ça va attirer les gens ? Ça va les attirer d'une manière qui va être tout à fait originale par rapport à ce que l'on connaissait il y a une vingtaine d'années c'est-à-dire que l'on va mettre à disposition des locaux. A Cambrai ça s'est fait, Médipole, si vous avez lu. C'est-à-dire que les médecins ne vont plus s'installer comme j'ai pu exercer quand j'ai fait votre connaissance, il y a maintenant quelques années, ils ne vont plus s'installer à vie. Ils vont louer le local avec le matériel à l'intérieur, vont louer le local pour une journée, deux jours par semaine, par mois quand ils le voudront. Et le Conseil de l'Ordre s'assied royalement sur la continuité des soins. Quand Daniel Vandembrouck a déménagé de Caudry pour s'installer à Montigny, c'est tout juste si le Conseil de l'Ordre n'est pas venu avec un double décimètre pour savoir s'il n'habitait pas trop loin par rapport à son lieu d'exercice. Là on vient quand on veut les mois qui nous arrangent, espérons que ça va nous amener du monde. Quant aux médecins d'origine étrangère, d'origine africaine, mais c'est un point de vue tout à fait personnel, ça me gêne un peu que des médecins gabonais, ça me gêne un peu que des médecins algériens ou tout autre pays qui fait incontestablement un effort financier pour former des médecins, ça me gêne quand même un peu qu'ils viennent exercer en France. Bien sûr, cette médecin gabonaise, originaire de Lambaréné, qui vient exercer dans une ville où il y a un espace Schweitzer, c'est quand même quelque chose qui devrait nous interpeller sur la manière des gouvernements successifs d'avoir conduit les études de médecine et de n'avoir pas su prévoir que les étudiants en médecine allaient se détourner de l'exercice libéral ou en tout cas, de l'exercice même salarié, dans nos campagnes. Mais c'est une autre question. Mais nous sommes d'accord je n'ai jamais dit vous l'avez contenu, je n'ai jamais dit que nous avions des médecins...

Madame Desreumaux : Et je n'ai jamais dit que cela venait de vous. Nous sommes d'accord par contre, il y avait quand même un médecin espagnol.

Monsieur Doyer : Oui, ça, c'est très vieux, ça.

Madame Desreumaux : Non, ça faisait partie du même article de journal de l'époque

Monsieur Doyer : Non mais ils sont en retard. Le médecin espagnol en question ne venait que si nous trouvions un emploi pour sa femme. Monsieur le maire l'avait trouvé chez Dufour à Crystal Plastic. Elle devait se présenter à l'entretien d'embauche auquel elle ne s'est jamais présentée. Et entre-temps, nous avons reçu un courrier du médecin lui-même nous disant qu'il avait trouvé un emploi dans le sud de la France. Mais c'est vieux ! Ça date déjà ... au plus tard de 2022.

Madame Méry-Duez : Je vous remercie pour ces précisions...

Madame Desreumaux : Dans tous les cas, je reste sur ma position et je pense qu'il y a des...

Madame Méry-Duez : On va clore sujet

Madame Desreumaux : il y a des interventions électorales...

Madame Méry-Duez : Et déjà vous vous ne levez pas la main pour prendre la parole Madame Desreumaux...

Madame Desreumaux : Il y a des interventions électorales, des propositions électorales qui sont très rarement tenues autour de cette table...

Madame Méry-Duez : *Nous allons passer au vote si vous le voulez bien.*

Monsieur Doyer : *(son faible) je n'y suis pour rien.*

Madame Méry-Duez : *Et bien, je vous remercie pour vos interventions et ces précisions.*

Monsieur Hisbergue : *Juste, c'est quand même exceptionnel, parce que, d'entrée de jeu, on nous reproche de mentir sur le PV. Mais madame Desreumaux qui ment ouvertement et sciemment, ça ne lui pose pas de problème ! Merci !*

Madame Méry-Duez : *On va procéder aux votes sur la question de la subvention pour l'Office du Commerce Caudrésien. Donc, pour ces deux nouveaux dispositifs qui vont être une aide supplémentaire pour nos commerces, je vous demande de vous positionner. »*

ADOpte A L'UNANIMITE

Affaire suivie par Monsieur FONTAINE, Directeur du Pôle Relations Publiques Événementiel, Vie économique locale et Emploi.

Délibération transmise en sous-préfecture le 22/03/2024.

7. OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION ADACI POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur Alain RIQUET, Adjoint au Maire, rappelle que des conventions sont signées avec ADACI depuis le 1^{er} décembre 2017 ayant pour objet de confier un programme d'actions pour des activités liées à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA et des personnes en situation de demande d'emploi, sur des activités d'insertion sur la commune, en matière d'entretien d'espaces verts, d'entretien de bâtiments et de propreté urbaine du domaine public communal.

C'est à ce titre que 30 personnes recrutées par ADACI en CDDI et encadrées par un Encadrant Technique d'Insertion interviennent sur la commune à raison de 24 h hebdomadaires dans le respect du cadencement de la DDETS (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et des Solidarités).

Considérant que ce dispositif a fait la démonstration de son utilité tant pour les personnes accompagnées que pour la population et son cadre de vie, Monsieur RIQUET propose au Conseil Municipal de renouveler la convention pour 2024 avec ADACI.

Le concours financier de la ville, sous forme de participation, est fixé pour l'année 2024 à 173 615 €.

Un acompte de 50 % sera versé à la signature de la convention puis un second acompte de 30 % à la production d'un bilan intermédiaire et le solde sera versé au terme de la convention suite à la communication d'un bilan final qualitatif, quantitatif et financier par ADACI.

En conséquence, Monsieur RIQUET propose au Conseil Municipal :

- d'accepter les termes de la convention à intervenir en 2024 avec ADACI, ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

En cas d'accord, les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2024.

Madame Méry-Duez : « *Comme il a été dit, c'est une Convention identique à celle de l'année dernière.* »

Monsieur Riquet : *Même montant.*

Madame Méry-Duez : *Oui, même montant et même nombre de personnes, qui est contre ? qui s'abstient ? à l'unanimité je vous remercie. »*

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services
Délibération transmise en sous-préfecture le 22/03/2024.*

8. OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Madame Agnès BERANGER, Adjointe au Maire, expose :

Vu le rapport d'orientation budgétaire annexé,

Considérant que la collectivité est tenue de réaliser un débat d'orientation budgétaire dans les 10 semaines précédant l'examen du budget,

Considérant que le vote du budget primitif 2024 sera soumis à l'examen du Conseil Municipal du 11 Avril 2024,

Après avoir présenté le rapport d'orientation budgétaire 2024 (ROB), Madame BERANGER invite le Conseil Municipal :

- à procéder au débat d'orientation budgétaire,
- à acter par un vote la tenue d'un débat sur la présentation du ROB.

Le rapport est présenté en annexe.

Madame Béranger : Je vous propose de prendre en annexe le document de travail qui a été établi par notre DGS, madame Fanny Deboudt et monsieur Jérôme Hisbergue, Directeur des services financiers. En préambule, il vous est rappelé les obligations à respecter. Le rapport doit comporter les informations suivantes: premièrement, les orientations budgétaires envisagées par la commune, la présentation des engagements pluriannuels, des informations relatives à la dette dans les communes de 10 000 habitants et plus. Le ROB comporte la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Au-delà de ces considérations légales, le DOB apparaît comme un moment permettant au Conseil Municipal de faire connaître sa stratégie budgétaire et d'établir les moyens mobilisables nécessaires à la mise en œuvre de ces projets et priorités pour les années à venir. En premier lieu, nous avons les éléments de contexte macroéconomique, le produit intérieur brut. La croissance a atteint plus 0,9 % en 2023. En 2024, la croissance française resterait assez peu dynamique, entravée par la hausse des taux d'intérêt qui freine l'investissement. A mi-année, l'acquis de croissance pour 2024 pourrait ainsi s'établir à +0,5 %. Vous avez ensuite les tableaux, en ce qui concerne la dette publique, la Loi de programmation des finances publiques 2023 – 2027, programme à l'horizon 2027, le long retour au déficit public français sous la barre des 3 %. Les collectivités sont invitées à comprimer leurs dépenses de fonctionnement de 0,5 % par an en volume pour

aider l'Etat dans cette démarche. En 2024, l'Etat prévoit d'emprunter 285 milliards €. Le ratio dette/ PIB est à hauteur de 112,5 % au premier trimestre 2023. Le marché du travail : Au cours de l'année 2023, le taux de chômage a augmenté, passant de 7,1 % au trimestre 1 à 7,5 % au troisième trimestre. À noter, le recul de l'âge de la retraite pose des questions cruciales quant à l'emploi des seniors. Vous avez ensuite les courbes du taux de chômage. En ce qui concerne l'inflation, la désinflation se confirme. L'inflation s'établit à 3,1 % sur 1 an en janvier 2024. Au total, l'inflation s'établirait à un rythme d'environ + 2,6 % sur 1 an à partir du printemps 2024, après un taux de 5,8 % en 2023. Vous avez ensuite les tableaux avec les évolutions. Ensuite, en ce qui concerne la réforme des indicateurs financiers, celle-ci se poursuit. Cette réforme, je vous rappelle, elle impacte le calcul des dotations et des contributions. Pour 2024, le coefficient correcteur pour l'effort fiscal serait de 90 % et pour le potentiel fiscal, de 80 %. Ces coefficients correcteurs pondèrent les effets de cette réforme. La CVAE est l'une des deux composantes de l'ancienne taxe professionnelle, a disparu, disparaît en totalité en 2024, elle est compensée par le versement d'une fraction de la TVA nationale. Les concours financiers de l'état, les transferts financiers de l'Etat aux collectivités, atteindront près de 160 milliards € en 2024. Ils se décomposeront en trois rubriques distinctes : les concours financiers de l'Etat, les subventions d'équipements spécifiques et la fiscalité transférée. La première rubrique est caractérisée par une hausse de 320 millions € de DGF du bloc communal pour la deuxième année consécutive. Il est à noter que le prix de gros de l'électricité et du gaz s'étant détendu en 2023, les filets anti inflation ne sont pas reconduits. L'amortisseur électricité et quant à lui, reconduit, mais avec un paramétrage nettement moins favorable. L'incidence de la loi de finances 2024 sur les finances communales : Concernant les concours financiers de l'état ils y sont programmés en quasi stabilité d'ici 2027. L'ambiance générale est au verdissement des concours et en faveur des projets pour la transition écologique. Les recettes de fonctionnement : En ce qui concerne la fiscalité, nous rappelons que la taxe d'habitation sur les résidences principales s'est totalement éteinte en 2023. Seule la taxe sur les résidences secondaires est maintenue. La disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été compensée par l'Etat au moyen des recettes de la taxe foncière départementale qui est intégralement affectée au bloc communal. En matière de foncier bâti, la réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels issus de la loi de finances 2021 sera de nouveau intégralement compensée par l'état. Les allocations compensatrices, elles sont maintenues pour le foncier, le taux de revalorisation des bases fiscales s'élève pour 2024 à 3,9 %. Vous avez l'évolution des taux de revalorisation. En 2023, on était à 7,1 %. Ensuite, vous avez le comparatif des évolutions des bases prévisionnelles d'imposition depuis 2017 jusqu'à 2023. En ce qui concerne la Ville de Caudry, nous vous proposons, un nouvel engagement de stabilité de la fiscalité locale en 2024. Ainsi, pour la dix-huitième année consécutive, il n'y aura aucune majoration des taux de fiscalité locale directe et je vous rappelle que ces taux figurent toujours parmi les plus bas des communes de notre strate. Vous avez ensuite un tableau qui retrace l'évolution des produits fiscaux et leur poids respectif: les attributions de compensation depuis la création de la CA2C. Vous avez aussi le tableau qui récapitule les années à partir de 2014. Pour 2024, en prévision, nous toucherions 8 717 413 €. Cette évolution de l'attribution de compensation entre 2023 et 2024 s'explique par une réintégration de la taxe d'aménagement 2022 et par l'extinction de l'éclairage public sur deux mois en 2022, l'évolution du pic droit de mutation TLPE de 2017 à 2023 Vous avez un tableau qui reprend l'évolution entre 2017 et 2023. Les dotations et participations : pour 2024, la DGF enregistre une augmentation de 320 millions €. Cette enveloppe sera cependant loin de compenser l'inflation. En 2024, la DSU augmentera quant à elle de 140 millions €. Mais elle ne présume en rien d'une augmentation de notre dotation. La DGF communale. Pour la commune, les tableaux comparatifs de DGF relèvent une relative stabilité due à la DNP, qui n'évolue plus sur le plan national et ne cesse de régresser pour la commune depuis 2015. L'estimation pour 2024, vous l'avez 2 000 240 €, 320 000 € en dotation forfaitaire, 1 000 820 € en DSU, 100 000 € en DNP. Mais ces chiffres seront bien entendu affinés au budget principal, parce qu'on connaîtra certainement les réelles dotations. Ensuite, les autres recettes de fonctionnement : Nous avons les produits des services : restauration, centre de loisirs, etc, les participations aux projets d'activité par la CAF, la Région, le Département et les autres partenaires financiers. Les dotations de l'état en ce qui concerne la dotation des titres sécurisés. En 2023, nous avons eu une subvention, une aide, une dotation de 27 000 €. Les dépenses de fonctionnement, les charges de personnel, sont à hauteur de 9 500 000 €. Elle représente 49,29 % de nos dépenses réelles de fonctionnement. Il est envisagé de conserver la même enveloppe au BP 2024 soit 9 500 000 €. Les autres dépenses de gestion, nous avons les charges à caractère général. Ce sont toutes les dépenses qui sont nécessaires au fonctionnement de nos services. On émet une hypothèse de légère diminution de l'enveloppe à ce stade à 5 445 700 euros pour 2024. Les autres charges de gestion courante. Ce chapitre contient les subventions aux associations, la subvention CCAS, le versement des participations aux syndicats intercommunaux. Là, on a une hypothèse de hausse de l'enveloppe à

4 620 000 €, qui comprendraient donc certaines augmentations. Vous avez ensuite les tableaux qui retracent les évolutions des dépenses de fonctionnement depuis 2018 : la dette communale, le tableau du profil d'extinction de la dette, comme vous avez sous les yeux pour rappel: il n'y a pas eu d'emprunt ni en 2022, ni en 2023, ce qui a contribué au désendettement de la commune. Et ensuite, dans l'analyse de la dette, vous avez certains tableaux: les flux de remboursement, l'évolution du capital reste tendu. La dette par type de risques. On voit que l'on a une dette saine, avec un taux moyen de 2,40 %, la dette par prêteur; notre principal prêteur étant la Banque Postale, et la dette selon la charte de bonne conduite. On voit que la majeure partie de notre dette est en catégorie A, ce qui est excellent. Ensuite, notre capacité d'autofinancement brut. Vous voyez son évolution pour 2022. Entre 2021 et 2022, 2022, on était à 8 658 000 €. Ensuite, vous avez la dotation de la CAF nette, qui est la CAF brute moins le remboursement capital. On s'aperçoit aussi qu'elle s'est très, très bien reconstituée au fil des années. Si on compare entre 2018 et 2022, elle a nettement progressé. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, nous allons retrouver les dépenses récurrentes du chapitre 21, avec les achats des matériels pour les services, les équipements communaux, ainsi que les dépenses du chapitre 23 pour une enveloppe globale maximal estimée à 1 900 000 €. Ensuite, vous avez le programme pluriannuel d'investissement il reprend la liste des investissements qui sont en cours et qui vont poursuivre sur 2024. Les recettes. Le financement des investissements sera assuré par les ressources propres virement de la section de fonctionnement, le FCTVA. On prévoit l'emprunt de l'ordre de 2 millions €. Mais pour mémoire, comme je vous l'ai déjà rappelé, on l'a pas mobilisé ni en 2022 ni en 2023. Nous comptons également sur les subventions de l'Etat, Région, Département. A chaque fois que ce sera possible, elles seront mobilisées. La taxe d'aménagement, ensuite, nous avons le volet sur les ressources humaines, le rapport d'information sur le personnel communal. Nous avons une diversité des ressources humaines qui est liée au large spectre des domaines d'intervention, la grande majorité des filières de la Fonction Publique Territoriale sont représentées au sein du personnel. Notre personnel relève des filières administratives, technique, culturelle, sanitaire et social, animation sportive, police municipale, avec le gros de la troupe en technique. S'agissant de l'évolution des effectifs, il y a une légère baisse entre 2022 et 2023. En 2023, nous sommes 182 agents. Au 31 décembre 2023, le recours aux agents contractuels est au nombre de 20. Cela correspond à des remplacements ponctuels d'agents statutaires en arrêt de maladie. Nous avons les contrats de projet qui correspondent à des missions spécifiques qui complètent ce type de recrutement. Vous avez la liste de l'évolution des effectifs des différentes catégories de personnel. On a le tableau qui retrace l'évolution entre 2017 et 2023. D'un point de vue général, l'évolution des effectifs à l'horizon 2024 devrait s'appuyer sur la prise en compte des besoins précis à satisfaire, les actions de formation destinées à renforcer les qualifications professionnelles. S'agissant de l'évolution de la masse salariale, le tableau vous retrace l'évolution, en 2023, nous avons une évolution de 8,47 % qui a été liée majoritairement à l'augmentation du SMIC, à la revalorisation du point d'indice aux modifications des grilles indiciaires suite aux revalorisations des carrières des agents des catégories C et B intervenue en 2022, et dont on a eu l'effet année pleine en 2023. A noter également l'impact important de l'octroi volontariste par la Ville à ses agents de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat qui a été versée en 2023. S'agissant des rémunérations, on a le tableau qui retrace l'évolution avec chaque catégorie de traitement. Au premier janvier 2023, le point d'indice a été revalorisé de 1,5 %. On a aussi subi l'augmentation du SMIC au premier mai 2023 de 2,22 %. Une hausse de régime indemnitaire, qui s'explique par l'effet de tuilage, et aux nouveaux agents recrutés, le montant du versement de la prime de novembre, qui a également augmenté, puisqu'elle suit l'indexation du SMIC. Nous avons la ligne pour les non titulaires et les contrats saisonniers. Pour 2024. Il est à noter l'attribution de cinq points d'indice majoré supplémentaires à compter du 1er janvier. On a aussi une revalorisation du SMIC de 1,13 %, qui s'est passée au premier janvier 2024 également. En ce qui concerne l'organisation du temps de travail, il n'y a rien eu de nouveau depuis 2022. En ce qui concerne les avantages en nature, nos agents bénéficient toujours de bons de vêtements, de chaussures, d'un logement qui peut être mis à disposition, de la participation employeur sur le contrat prévoyance, qui s'établit pour 2023 à 21 181 €. Les charges patronales, quant à elles, sont stables. Ensuite, nous avons la répartition hommes/femmes. L'effectif était composé de 47,25 % de femmes et de 52,75 % d'hommes. Voilà, j'en ai terminé.

Madame Méry-Duez : Merci, madame Béranger, merci surtout à cette excellente présentation de la part de madame Deboudt et monsieur Hisbergue. Ceci est un ROB et ce n'est qu'une, on va dire, un débat. C'est vrai que tout sera affiné pour notre prochain Conseil, le vote du budget primitif, pardon, qui sera détaillé le 11 avril 2024 au prochain Conseil. Est-ce que vous avez des questions ?

Madame Desreumaux : *Excusez-moi, j'aimerais intervenir.*

Madame Méry-Duez : *Si vous pouvez lever la main pour demander la parole, allez-y, madame Desreumaux.*

Madame Desreumaux : *Alors, je vous remercie. Madame Méry, de me donner la parole suite au fait d'avoir levé la main. Madame Béranger, pouvez-vous attester de ma présence à la dernière commission des finances ? S'il vous plaît.*

Madame Béranger : *(son faible) vous étiez présente.*

Madame Desreumaux : *Je vous remercie. Mes propos ne s'adressent pas aux techniciennes et techniciens qui ont participé et rédigé ce rapport. Je profite d'ailleurs pour les en remercier. Il s'agit pour moi seulement d'un propos exclusivement politique. Ce Rapport d'Orientation Budgétaire omet, comme l'an dernier, un élément financier qui a toute son importance dans le budget de la commune. En effet, passé les pages sur la situation mondiale, nationale et locale, qui, certes, sont des obligations légales, que reste-t-il de la volonté politique budgétaire ? Nous n'en savons que très peu de choses concernant cet élément financier qui a toute cette importance dans le budget. Je fais référence au legs de Louis Sandras aux œuvres sociales de la ville, qui fait partie intégrante des orientations budgétaires de la Ville. Qu'Allez-vous faire de l'argent de l'héritage mise à part renflouer les caisses en n'empruntant pas les 2 millions d'euros annuels ? De même, au même titre que ce rapport d'orientation budgétaire fait état les diverses dotations de l'état et autres fonds de péréquation et autres recettes, les taxes d'aménagement, l'emprunt, les ressources propres etc il manque cruellement d'un passage sur les intérêts générés par le placement de l'argent de l'héritage. Comment ce rapport d'orientation budgétaire peut-il être sincère lorsque l'on n'y fait même pas allusion ? De mémoire, c'était 150 000 ou 200 000 €, je ne sais plus... d'intérêts que ce placement de cet héritage a déjà rapporté ? Déjà d'une part, qu'est-ce qu'on va faire de cet argent ? Pourquoi est-ce qu'il ne fait pas partie de ce document ? On annonce une nouvelle fois une augmentation des impôts. Effectivement, vous allez me dire : "non, c'est la base qui augmente" (bruit inaudibles dans l'Assemblée) ... mais vous ne viendriez pas rectifier, mais vous ne viendrez pas rectifier en baissant le pourcentage de la ville afin que la hausse soit indolore pour les classes moyennes qui paient l'impôt et qui subissent de plein fouet l'inflation. Encore une fois, et comme chaque année, l'aspect social, en tout cas là je vais passer sur la partie projet, encore une fois, l'aspect social est totalement oublié de la vision budgétaire. On pourrait y retrouver, pourquoi pas, dans ce rapport, un plan de lutte contre l'exclusion pour enrayer la pauvreté et les nouvelles formes de misère dans une commune où on atteint tout de même les 30 % de pauvreté. Je n'y vois pas non plus l'ombre d'un budget participatif qui permettrait d'inclure réellement la population dans un virage démocratique, comme j'ai déjà pu le proposer à plusieurs reprises. Encore une fois, il manque de ce ciment qui relie les femmes et les hommes qui font que notre ville peut vivre. De même, dans la partie PPI ? plan pluriannuel d'investissement, on ne voit pas comment les volontés de Monsieur Sandras pourront être respectées, que ce soit par l'héritage lui-même ou par les intérêts qu'il rapporte. Dans ces projets d'investissement on y voit la vidéosurveillance de nouveau à hauteur, pardon... à hauteur de 168 000 €, puis de 432 000 €. Certes, ce doit être une demande des caudrésiens, certainement une nécessité pour les forces de l'ordre, mais où est-ce qu'on place la limite de cet investissement ? On rajoute de la vidéosurveillance presque tous les ans et pourtant l'effet de délinquance ne semble pas diminuer, à en croire le site du service statistique ministériel de la sécurité intérieure SSMSI. Je vous invite à le consulter. La vidéosurveillance ne protège pas, elle n'évite pas la délinquance. Tout au plus, elle permet, dans quelques cas, de résoudre certaines affaires. Je ferai brièvement appel à ce, malheureusement, au cambriolage qui a été vécu par la bijouterie du centre-ville. La vidéosurveillance n'a absolument pas permis d'éviter ce cambriolage. Aujourd'hui, où en est-on ? A-t-on retrouvé les malfrats, a-t-on avancé dans cette enquête ? Vous investissez dans de la technique, au mépris des libertés individuelles, et pas dans l'humain car cet argent serait certainement plus utile. Et depuis le temps que l'on dépense de l'argent dans la vidéosurveillance, ça commence à faire beaucoup d'argent. Cet argent serait plus utile dans la prévention de la délinquance, plutôt que d'attendre que le mal soit fait, évitons qu'il se fasse. De la même manière et toujours pour le programme pluriannuel d'investissement, on s'enorgueillit autour de cette table d'avoir quatre fleurs et d'avoir installé des récupérateurs d'eau, c'est peu au regard de toutes les autres dépenses d'investissement. L'écologie, ce n'est pas simplement parce qu'il y a des subventions à obtenir qu'il faut y penser, mais ça doit être intégré à chaque proposition d'investissement quel qu'il soit. Ce ROB n'en parle pas, n'en fait pas mention. Cet argent, encore*

une fois, c'est celui des caudrésiens. J'ai pas vraiment l'impression qu'il réponde à la fois aux besoins des caudrésiens, ni même à l'ambition qu'ils pourraient avoir de leur ville. Je vous remercie.

Madame Richomme : (son faible) Il faut répondre.

Madame Méry-Duez : Pour certaines questions concernant la vidéosurveillance, c'est plutôt des projets voilà ça va venir dans les informations qui vont être données en fin de Conseil, donc vous aurez la réponse à vos questions. Cette question ne nécessite pas un vote. Simplement, il faut acter que nous avons eu cette présentation et que nous avons débattu.

Monsieur Bajodek : J'aurais juste souhaité également faire une intervention. Je vais saluer la qualité du rapport qui nous est proposé aujourd'hui. Effectivement, il y a pas mal d'informations qui sont mises dedans. Et puis faire sensiblement les mêmes observations que celles que j'ai pu faire en commission finances cette semaine. Globalement, on a une situation financière, puisque ça avait été un des points de tension pendant la campagne, qui s'améliore qui est dû à plusieurs choses. On avait pu évoquer que les années covid, ça avait fait partie aussi des dépenses qu'on n'avait pas eu besoin de faire, des économies qu'on avait pu faire. On est revenu sur le Legs Sandras qui, forcément, est une formidable manne, et surtout aussi la troisième composante, je dirais, pour cette bonne santé financière. C'est justement la bonne gestion qui a été mise en place depuis le début de ce mandat, parce qu'effectivement il y a une gestion plus prudente. Et quand on voit aujourd'hui, effectivement, la situation de pays, comment ça évolue, je pense qu'on a eu bien raison de ne pas jeter l'argent par les fenêtres et de réassainir la situation financière de la commune. La première chose que je souhaiterais dire, c'est Bravo, justement pour ces bonnes années de gestion, parce qu'aujourd'hui on voit quand même une situation financière qui s'améliore une épargne qui est reconstituée, et non, mais de fait, ça pourrait permettre, en cas de coût dur, de pouvoir faire face. L'un des premiers coups durs est arrivé, malheureusement, avec la fermeture de Buitoni, même si, potentiellement, un repreneur italien, on verra bien par rapport à la suite. Moi, je m'inquiète un petit peu au niveau des recettes, parce que je me demande, à terme, quel est le manque à gagner de taxe professionnelle que cela va représenter, et puis comment, justement, ça va impacter la communauté d'agglomération et puis Caudry, parce que c'était quand même un sacré géant, des millions et des millions de Pizzas par année. Donc ça il faudra voir sur le temps un peu plus long, à moyen terme. Je salue aussi. Je fais un petit peu comme ça péle-mêle, mais c'est ce qui me vient à l'esprit quand je regarde un peu ce qui était dans le ROB, la grosse activité des services de la Mairie, notamment au niveau des cartes d'identité parce que pendant des années, ils ont charbonné justement pour absorber toutes les demandes de l'arrondissement après, c'est bien, l'Etat a mis en place une politique, pour le coup, que l'on pourrait juger efficace, parce qu'avec son plan d'urgence il a permis d'autres communes de se doter de dispositifs, de recueil des titres, enfin de demande de cartes d'identités de passeports. Donc maintenant, une situation quand même qui revient un petit peu à la normale. Mais, quand on voit de toute façon les dotations qui sont données pour le coup je le disais, même en plaisantant, je sais pas s'il y a un label pour ça en commission finances, mais il mériterait, à plus d'un titre d'avoir des lauriers par rapport à ce qui a été fait, parce que c'est un gros boulot qui a été fait, voilà pour l'aspect des recettes. Au niveau des dépenses, on voit des tendances. J'attire un petit peu votre attention, notamment sur la page 17 sur 32, ou là, effectivement, on voit qu'on a des charges dans les contingents. Pendant la campagne, j'avais pu justement faire état, du fait, qu'à mon sens, moi, je n'aurais pas fait la Fabrique, parce que c'était encore dépenser des millions et que la base de loisirs, elle nous coûtait déjà 800 000 € par an. Bon là il semblerait qu'effectivement ce soit un très bel équipement. Il y a beaucoup de personnes qui en disent du bien. Soit, de toute façon, à un moment donné, effectivement, faut bien avancer, il faut bien investir donc je ne reviendrai pas là-dessus. Les choix de gestion sont faits, mais par contre, je ne peux que noter qu'effectivement la contribution au val de Riot, elle va augmenter de manière assez importante. C'est aussi, et peut être par la suite, des marges de manœuvre financières qui nous feront un petit peu de mal. Je déplore aussi la hausse de la subvention du CCAS. Mais bon, heureusement, qu'est-ce que l'on peut faire si les gens sont en difficulté, enfin voilà... Et puis, je m'interroge toujours autant sur la contribution au SDIS parce que, même si les pompiers font un boulot formidable, 700 000 € par an, quand même ! ça, à un moment, il faudrait nous expliquer (prise de parole d'un membre de l'Assemblée inaudible) oui, mais c'est énorme comme contribution. J'essaie d'être le plus objectif possible, autant sur la gestion qui a été faite que sur les interrogations que je peux avoir, parce que quand c'est bien, faut le dire, j'ai cette honnêteté intellectuelle et à bien des égards, c'est plutôt très positif, tout ce qui se passe. Mais j'ai aussi quelques interrogations à ce niveau-là. Et après, pour pas non plus être trop long dans mon intervention, je viendrai juste sur la page 25,

on évoque un petit peu les projets de cette fin de mandat. Je salue la construction des terrains de padel à venir au niveau du stade, parce que ça, c'est vraiment chouette, c'est un sport qui a le vent en poupe et, une fois de plus, ça va renforcer l'attractivité de Caudry étant moi-même pratiquant de tennis, j'ai hâte que l'équipement soit réalisé. Je vous fais grâce de mes interventions sur le musée. Par contre, il y a une chose qui m'interpelle c'est que j'ai vu dans la presse, et nous, vraiment, c'est un projet qui nous tenait à cœur la liste "dynamisme et équité". C'est un projet qui nous tenait à cœur pendant la campagne, c'était la construction d'un restaurant scolaire au niveau de Janssonne, parce qu'on sait bien que c'est très problématique pour cette école. C'est bien que l'accent soit mis sur la réhabilitation des écoles. De toute façon, il y a toujours à faire dans les écoles. Mais je m'étonne juste, parce que je l'ai vu sortir dans la presse, que ça n'y figure pas. Et puis je laisserai le soin à Monsieur le Maire d'y répondre...

Monsieur Hisbergue : (en fond) Tout n'est pas encore ficelé totalement mais effectivement, il y a un projet...

Monsieur Bajodek : ... de donner des éléments, juste, de s'assurer qu'effectivement ça puisse être fait d'ici la fin du mandat, parce que c'est oh combien important pour cette école-là...

Monsieur Devienne : Et d'ailleurs une partie de l'héritage va aller dans ce sens, ce qui avait été énoncé au dernier Conseil.

Monsieur Hisbergue : (son faible, inaudible)

Monsieur Bajodek : Après, c'est toujours la difficulté, quand le don, est plus ou moins grevé de conditions. Mais c'est vrai que si ça sert justement pour des projets aussi nobles, on peut que s'en réjouir. Globalement, mon sentiment, félicitations pour le travail qui a été effectué depuis quelque temps, pour cette santé, pour cette situation financière qui s'assainit parce que, quand c'est bien, il faut le dire. Et puis, il y a des beaux projets en vue, un focus particulier sur le restaurant scolaire à Janssoone, en espérant qu'ils puissent se faire d'ici à la fin du mandat.

Monsieur Hisbergue : Il y a le projet de cantine, effectivement, et de salle de sport pour Janssoone, avec un parking, avec un autre accès pour sécuriser l'accès des enfants dans l'école et il y a aussi une restructuration qui viendra après, sur l'école Paul Bert. Il y a vraiment des projets qui vont être réalisés, mais on ne peut pas faire tout du jour au lendemain. De toute façon, on ne pourrait pas, mais le legs de Monsieur Sandras sera utilisé, comme Monsieur Sandras l'avait souhaité, pour le sport, pour la santé, pour les écoles.

Monsieur Bajodek : D'ailleurs à ce sujet, il y a un tournoi de football qui se met en place? (brève coupure) désolé, je n'ai pas beaucoup assisté aux dernières séances, donc j'ai effectivement dû rater quelques informations.

Monsieur Doyer : (le son revient après une courte coupure) la possibilité d'organiser un tournoi féminin. Et depuis, je n'ai pas de nouvelles de monsieur Gabet. Il m'avait simplement été répondu à l'époque qu'il y avait trop peu d'équipes féminines, du moins, il y avait trop de disparité, trop de discordance dans les niveaux pour organiser un tournoi féminin. Le projet de tournoi masculin, il est entre les mains de monsieur Gabet, mais qui travaillait surtout beaucoup à la restructuration et à l'évolution de son équipe de foot. Profitant de la fermeture du club pendant les années d'épidémie, il a vraiment été occupé à tout autre chose. Mais c'est aussi dans le projet. Pour le SDIS pour vous rassurer, vous n'êtes pas le seul à avoir cette préoccupation puisque, hier, à la réunion de la CA2C, Monsieur le Maire d'Avesnes-les-Aubert a fait part de son mécontentement, plus que ça même, de sa révolte d'avoir écrit à plusieurs reprises au SDIS, qui est en train de faire un investissement personnel et en équipement dans la région lilloise, mais qui va se monter à plusieurs millions d'euros, et qui, apparemment, ne dispose pas de timbres pour répondre à ces questions écrites par mail, mais également par courrier. Et on ne lui répond pas, parce qu'il avait demandé, il s'était étonné, comme vous venez de le faire, du montant de cette contribution au SDIS et il attend la réponse. Si jamais j'apprends qu'il l'a, je vous le communique, mais si vous entrez en relation avec lui, il va vous la donner dès qu'il l'aura.

Monsieur Bajodek : Merci

Madame Méry-Duez : *C'est juste, merci. Aurélien. Oui, tu veux prendre la parole.*

Monsieur Baudoux : *Oui, excusez-moi, madame la première Adjointe, je voulais revenir sur le système de vidéoprotection. Ils n'ont pas de surveillance, comme le dit Mme Desreumaux, comme à chaque fois. Moi, j'ai juste une observation à faire, c'est que dans certaines Mairies gérées par le parti de Madame Sophie Desreumaux, on sait plus Parti Socialiste, écologiste, France insoumise, on ne sait plus, ils augmentent le parc de vidéoprotection. Moi, j'ai une question à poser, dont la Maire de Paris donc la Ville de Paris. J'ai juste une question à poser à Madame Desreumaux: est-ce que vous auriez voté contre ?*

Madame Desreumaux : *En fait, j'aimerais que le débat reste caudrésien... (brouhaha dans l'Assemblée) et en plus, attendez, après, on va me dire qu'on ne fait pas de politique autour de cette table. S'il vous, je suis très étonnée. Je suis très, très étonnée.*

Madame Méry-Duez : *S'il vous plaît, je pense que voilà, on va s'en tenir à la présentation qui nous a été faite. Donc, effectivement, on peut remercier les services de cette belle présentation, puisque c'est quand même pas simple d'avoir tous ces chiffres présentés lors d'un Conseil. Je remercie aussi mon collègue Alban Bajodek pour ses félicitations. Merci. Et puis, on va acter par un vote, si vous voulez, comme quoi nous avons bien eu cette présentation et nous avons bien débattu sur le sujet. »*

ADOpte A L'UNANIMITE

*Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services
Délibération transmise en sous-préfecture le 22/03/2024*

9. OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Monsieur Alain RIQUET, Adjoint au Maire, expose :

Après avoir été prolongé deux fois par les lois de finances 2021 et 2022, le Contrat de Ville 2015-2020 a pris fin le 31 décembre 2023.

Pour rappel : La politique de la ville désigne les actions mises en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires. Cette démarche s'est structurée au fil du temps, avec des réformes significatives telles que la loi dite « Lamy », de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Dans le but de rédiger le nouveau Contrat de Ville, Madame la Préfète à l'égalité des chances nous a transmis les éléments de cadrage parmi lesquels les nouveaux piliers suivants proposés par l'Etat à la suite de l'évaluation des anciens contrats de ville :

- L'Éducation
- La Santé (dont la santé mentale)
- L'Emploi
- La Transition Ecologique
- La Sécurité

Ont également été présentées les nouvelles modalités de définition géographique du Quartier Prioritaire.

Ainsi, celui de Caudry (Quartier centre-ville/Gambetta) a été étendu aux rues suivantes :

- rue de Cambrai
- rue Henri Dunant
- rue Edmont Bricout
- rue Edgar Quinet
- rue de la République
- Eco-Quartier Guy Bricout
- rue Jean Moulin (Collège Jean Monnet et Lycée Jacquard)

La circulaire du 31 août 2023 est venue quant à elle fixer un cadre méthodologique pour l'élaboration des nouveaux contrats de ville, baptisés "Engagements quartiers 2030", qui visent à dynamiser et accélérer l'action publique tout en apportant des réponses de qualité, adaptées aux attentes des habitants autour de 3 objectifs :

- Simplifier et accélérer l'action publique, avec des résultats tangibles et mesurables pour les habitants
- Apporter des réponses de qualité aux habitants notamment sur les sujets de sécurité, d'écologie du quotidien et d'accès aux services publics
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics, notamment du droit commun, tout en rendant plus lisible le rôle de l'Etat.

Cette circulaire réaffirme également la volonté de voir les partenaires assurer une articulation fine entre les différents dispositifs de la politique de la ville, les dispositifs de droit commun et d'associer l'ensemble des partenaires publics et privés. De plus, une attention particulière sera portée à l'investissement dans ces quartiers, avec des modalités améliorées de soutien aux projets portés par les acteurs associatifs. Elle instaure une souplesse dans l'identification des zones urbaines prioritaires par la création des « poches de pauvreté » qui permettent, même hors-QPV, d'y allouer des crédits et de répondre aux besoins des populations vulnérables.

Enfin, la Ville de Caudry a procédé à une consultation citoyenne sur la base d'un questionnaire élaboré avec les partenaires présents sur le territoire afin d'illustrer au mieux la situation de Caudry. Cette consultation citoyenne a pris fin le 31 octobre 2023.

A la suite d'un travail de concertation et d'échanges avec les partenaires, un Contrat de Ville unique a été rédigé (cf. projet en annexe).

Il se compose :

- d'un diagnostic de territoire
- d'un diagnostic partagé par pilier (pilier éducation, pilier santé, pilier emploi, pilier transition écologique, pilier sécurité).
- des enjeux et objectifs opérationnels (cf. tableau en annexe)
- des modalités de pilotage
- du référentiel d'évaluation
- des engagements des partenaires ; les signataires étant les suivants : l'Etat, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, la communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis, la Ville de Caudry, la Caisse des Dépôts, la CAF du Nord, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, France Travail, Promocil, SIGH Habitat et Partenord.

La signature officielle du nouveau Contrat de Ville est prévue le 04 avril 2024.

Il est précisé que ce Contrat est évolutif et susceptible d'être complété ou amendé au cours de la période

concernée.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer le Contrat de Ville ci-annexé, ainsi que tous avenants au Contrat à intervenir au cours de la période 2024-2030.

à signer tous documents à intervenir dans le cadre de ce dispositif.

Monsieur Riquet : « On est parti pour une longue période jusqu'en 2030. Ça va déborder largement... Donc signature du contrat 2024-2030. Après avoir été prolongé deux fois par les lois de finances 2021-2022, le contrat de ville 2015-2020 a pris fin le 30 décembre 2023. Pour rappel, la politique de la ville désigne les actions mises en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires. Cette démarche s'est structurée au fil du temps, avec des réformes significatives, telle que la loi, dite Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, depuis le 21 février 2014, dans le but de rédiger ce nouveau contrat de ville, Madame la Préfète à l'égalité des chances, nous a transmis les éléments de cadrage, parmi lesquels : les nouveaux piliers suivants proposés par l'Etat à la suite de l'évaluation des anciens contrats de ville, les piliers sont de cinq : l'éducation, la santé dont la santé mentale, l'emploi, la transition écologique, la sécurité. Ont également été présentée les nouvelles modalités de définition géographique du quartier prioritaire. Ainsi, celui de Caudry, le quartier centre-ville Gambeta a été étendu aux rues suivantes: rue de Cambrai, rue Dunant, Edmond Bricout, Edgar Quinet, rue de la République, l'écoquartier Guy Bricout et surtout la rue Jean Moulin qui intègre deux établissements scolaires non des moindres, Jean Monnet et le lycée Jaquard. La circulaire du 31 août 2023 quant à elle a fixé un cadre méthodologique pour l'élaboration des nouveaux contrats de ville, baptisé engagement quartier 2030, qui vient dynamiser et accélérer l'action publique tout en important des réponses de qualité adaptées aux attentes des habitants autour de ces trois objectifs... j'ai oublié de préciser qu'avec l'étendue du quartier, ça concerne actuellement 2600 habitants. C'est quand même pas rien! Un quartier de 2600 habitants, sans compter tous ceux qui viennent fréquenter le quartier ne serait-ce que dans les établissements scolaires, collèges et lycées? Les trois objectifs: simplifier et accélérer l'action publique avec des résultats tangibles et mesurables pour les habitants, apporter des réponses de qualité aux habitants, notamment sur les sujets de sécurité, d'écologie du quotidien et d'accès au service public, maximiser la mobilisation des acteurs publics, notamment du droit commun, tout en rendant plus lisible le rôle de l'Etat. Cette circulaire réaffirme également la volonté de voir les partenaires assurer une articulation fine entre les différents dispositifs de la politique de la ville, les dispositifs de droit commun, et d'associer l'ensemble des partenaires publics et privés. De plus, une attention particulière sera apportée à l'investissement dans ces quartiers, avec des modalités améliorées de soutien aux projets portés par les acteurs associatifs. Elle instaure une souplesse dans l'identification des zones urbaines prioritaires par la création des poches de pauvreté qui permettent, en dehors, même QPV, d'y ajouter des crédits et de répondre aux besoins des populations vulnérables. Enfin la Ville de Caudry a procédé à une consultation citoyenne sur la base d'un questionnaire élaboré avec les partenaires présents sur le territoire afin d'illustrer au mieux la situation de Caudry. Cette consultation citoyenne a pris fin, le 31 octobre. A ce niveau-là, je remercie François Zoïa et toute son équipe de la cohésion sociale, parce que c'est à généré vraiment un gros travail, ce n'est pas terminé d'ailleurs pour élaborer le contrat de ville. A la suite du travail de concertation et d'échange avec les partenaires, un contrat de ville unique a été rédigé. Vous l'avez en annexe. C'est un document quand même important. Il se compose d'un diagnostic de territoire, d'un diagnostic partagé par pilier, le pilier éducation, tout à l'heure santé, pilier emploi, transition écologique, sécurité, des enjeux et objectifs opérationnels, vous allez vers le tableau en annexe, des modalités de pilotage du référentiel d'évaluation et des engagements des partenaires. Les signataires étant les suivants: l'Etat, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis qui a validé le projet, hier soir, lors de l'Assemblée du Conseil, la Ville de Caudry, la Caisse des dépôts, la CAF du Nord, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, France Travail, Promocil, SIGH, habitat du Nord et Partenord. Là je voudrais signaler également l'engagement des différents partenaires, surtout les partenaires territoriaux, qui ne ratent jamais une réunion préparatoire de travail pour qu'on avance davantage dans ce projet. Merci à eux. La signature officielle du contrat de ville est prévue le 4 avril. Une évaluation se fera néanmoins chaque année,

parce qu'on est parti jusqu'en 2030. Chaque année, il y aura quand même une évaluation des différentes actions, les avancées. Il est précisé que ce contrat est évolutif et susceptible d'être complété ou amendé en cours de la période concernée, c'est ce que je viens de dire. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de ville ici annexée, ainsi que tous les avenants au contrat à intervenir au cours de la période 2024-2030, à signer tous documents à intervenir dans le cadre de ce dispositif. Est-ce que vous avez des questions ? C'est un projet, peut-être que François pourrait peut être préciser d'autres choses, mais c'est un projet qui sera signé le 4 (avril), mais on est parti quand même pour un long chemin jusqu'en 2030. Mais sachez que ce sont des actions, chaque année, des programmes d'action du quartier prioritaire, c'est avec les validations. Vous avez dans ce tableau les différentes actions qui sont projetées, avec des évaluations régulières. Maintenant, si vous avez des précisions à apporter, je vous écoute.

Monsieur Zoïa : Oui, je suis là. Bonjour !

Monsieur Riquet : Tu as d'autres précisions ?

Monsieur Zoïa : Oui, simplement sur la question d'une possibilité d'amendement et de modification en cours de route, l'Etat nous apporte comme objectif 2027, où il y aurait possibilité de pouvoir manœuvrer sur des évolutions sur le contrat même.

Monsieur Riquet : Ok. C'est bon ?

Madame Méry-Duez : Merci pour cette présentation et comme je le disais tout à l'heure c'est un beau dispositif et c'est toujours bien accompagné, avec des actions remarquables. Donc, on va procéder au vote pour cette proposition de signer le contrat de ville ci-dessus annexé et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents pour intervenir dans le cadre de ce dispositif. Est-ce qu'il y a des contres ? est-ce qu'il y a des abstentions ? à l'unanimité, je vous remercie.

Monsieur Riquet : Si tu permets, avant de passer aux informations, on a eu deux rapports, le 7 et 9, qui concernent surtout le social, je veux dire l'action sociale. Je voudrais faire une petite déclaration, parce que ce sont quand même des questions prioritaires, vu le contexte également. Quand on dit social, ça n'a pas toujours bonne presse. Je voudrais rappeler quand même qu'hier, le 19 mars, c'était la journée mondiale du travail social et comme le disait et comme l'a dit dans la presse, Madame Jane Addams, je ne la connaissais pas, on n'a pas invité à Caudry c'est pour ça. C'est une américaine, une pionnière du travail social, l'action sociale ne consiste pas seulement à aider les gens, elle consiste surtout à les libérer pour qu'ils puissent s'aider eux-mêmes. Cette dame américaine, une pionnière de l'action sociale, prix Nobel de la paix en 1931, elle n'est pas tout jeune, je ne sais même pas si elle vit encore d'ailleurs je lui souhaite, mais ça m'étonnerait, une réformatrice sociale américaine, axée sur le droit de vote des femmes à l'époque et à l'origine également de la création du premier centre social au monde. C'était juste son action pour la paix dans le Monde. Donc, je voulais juste faire cette parce que c'était le 19 mars. Et c'est vrai que moi, j'étais surpris que, le 19 mars, c'était la journée mondiale de l'action sociale. Moi-même le premier, j'ai été surpris. Lisant la presse, je voulais faire cette intervention.

Madame Méry-Duez : Merci, Alain, pour cette précision intéressante. Nous allons passer à la lecture des informations.

ADOpte A L'UNANIMITE

*Affaire suivie par Monsieur ZOIA, Responsable du service Cohésion Sociale
Délibération transmise en sous-préfecture le 22/03/2024*

INFORMATION 1 :DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2024 – TRAVAUX DE SÉCURISATION ET DE RESTAURATION DE LA BASILIQUE SAINTE MAXELLENDÉ – PHASE 04 : TRANCHE OPTIONNELLE 03

Monsieur Dominique CHMIELEWSKI, Conseiller municipal expose :

Nous, Maire de la Ville de Caudry,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT- relatif à la délégation d'attributions donnée par le Conseil Municipal au Maire,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 24 mai 2020 et 07 septembre 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et l'autorisant notamment à solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions,

DECIDE :

ARTICLE 1 : Une subvention de l'État au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement Local – DSIL – est sollicitée pour un montant de 370 230,72 € pour les travaux de sécurisation et de restauration de la Basilique Sainte Maxellende – Phase 04 : tranche optionnelle 03.

ARTICLE 2 : Le coût estimatif global de cette opération s'élève à 925 576,81 € HT avec, comme plan de financement prévisionnel :

-Une subvention d'État – DSIL – de 370 230,72 €

-Une participation du porteur de projet de 555 346,09 €

Monsieur Chmielewski : « *Ce sont les travaux qui vont concerner la dernière phase de travaux qui aura lieu en 2025, pour la restauration complète du chevet de la Basilique ainsi que le drainage périphérique de la Basilique. »*

INFORMATION 2 :DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024 – TRAVAUX D'EXTENSION, DE RÉNOVATION ET DE MISE AUX NORMES DE SÉCURITÉ DES VESTIAIRES DU STADE LOUIS SANDRAS

Monsieur Claude DOYER, Adjoint au Maire expose :

Nous, Maire de la Ville de Caudry,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT – relatif à la délégation d'attributions donnée par le Conseil Municipal au Maire,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 24 mai 2020 et 07 septembre 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et l'autorisant notamment à solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions,

DECIDE :

ARTICLE 1: La présente décision annule et remplace la décision en date du 07 février 2024, relative à une demande de subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR – d'un montant de 378 156,84 €

ARTICLE 2: Une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR – est sollicitée pour un montant de 363 131,02 € pour les travaux d'extension, de rénovation et de mise aux normes de sécurité des vestiaires du stade Louis Sandras.

ARTICLE 3 : Le coût estimatif global de cette opération s'élève à 806 957,81 € HT avec, comme plan de financement prévisionnel :

-Une subvention d'État – DETR – de 363 131,02 €

-Une subvention ANS de 119 000,00 €

-Une participation du porteur de projet de 324 826,79 €

INFORMATION 3 :DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPD 2024 – PROGRAMME S – EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION DE LA VILLE DE CAUDRY

Monsieur Marc DEVIENNE, Conseiller municipal expose :

Nous, Maire de la Ville de Caudry,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT – relatif à la délégation d'attributions donnée par le Conseil Municipal au Maire,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 24 mai 2020 et 07 septembre 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et l'autorisant notamment à solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions,

DECIDE :

ARTICLE 1: Une subvention de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance - Programme S – est sollicitée pour un montant de 200 000,00 € pour soutenir l'extension du système de vidéoprotection de la Commune de Caudry.

ARTICLE 2 : Le coût estimatif global de cette opération s'élève à 400 000,00 € HT avec, comme plan de financement prévisionnel :

-Une subvention FIPD – Programme – S – de 200 000,00 €

-Une participation du porteur de projet de 200 000,00 €

INFORMATION 4 :DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIDP 2024 – ÉQUIPEMENT DES POLICES MUNICIPALES

Monsieur Marc DEVIENNE, Conseiller municipal expose :

Nous, Maire de la Ville de Caudry,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT – relatif à la délégation d'attributions donnée par le Conseil Municipal au Maire,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 24 mai 2020 et 07 septembre 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et l'autorisant notamment à solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions,

DECIDE :

ARTICLE 1 : Une subvention de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – FIPD – Equipement des polices municipales – est sollicitée pour un montant de 750,00 € pour l'acquisition d'équipements destinés à la police municipale de Caudry

ARTICLE 2 : Le coût estimatif global de cette opération s'élève à 1 334,69 € HT avec, comme plan de financement prévisionnel :

-Une subvention d'État – FIPD – Equipement des polices municipales – de 750,00 €

-Une participation du porteur de projet de 584,69 €

INFORMATION 5 :DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIDP 2024 – PROGRAMME D

Monsieur Marc DEVIENNE, Conseiller municipal expose :

Nous, Maire de la Ville de Caudry,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT – relatif à la délégation d'attributions donnée par le Conseil Municipal au Maire,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 24 mai 2020 et 07 septembre 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et l'autorisant notamment à solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions,

DECIDE :

ARTICLE 1 : Une subvention de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – Programme D – est sollicitée pour un montant de 18 700,00 € pour soutenir la création d'un poste de référent de parcours à plein temps.

ARTICLE 2 : Le coût estimatif global de cette opération s'élève à 37 400,00 € HT avec, comme plan de financement prévisionnel :

-Une subvention FIPD – Programme D – de 18 700,00 €

-Une participation du porteur de projet de 18 700,00 €

Madame Desreumaux : *(son très faible) on peut savoir quels types d'équipements ?*

Monsieur Devienne : *Les équipements, c'est aussi un achat de radios. Et puis les tasers, c'est-à-dire les pistolets à impulsion électrique, n'ont pas qu'ils aient servi, mais pour avoir l'entraînement il faut payer les recharges, mais ça coûte cher. Et toujours le même article du CGCT et les mêmes délibérations: une subvention de l'Etat au titre du FIPD est sollicitée pour un montant de 18 700 euros pour soutenir la création d'un poste de référent de parcours à temps plein. Le coût estimatif de cette opération s'élève à 37 400 euros, avec pour plan de financement, la subvention FIPD de 18 700 euros. Est la même chose pour le porteur de projet. Ce poste de référent, c'est Fanny Canonne, qui est intervenante socio-éducative qui, entre autre, a bien aidé François pour la mise en place du contrat de ville dans des délais très, très serrés, avec des réunions qui se sont enchaînées en même temps, gère le secrétariat avec toi pour le Conseil des Aînés. Elle est référente du CLSPD. C'est elle qui organise les réunions, qui prend les rendez-vous avec les acteurs pour qu'on soit tous présents ici dans la salle. C'est elle qui suit les scolaires des primaires et qui gère le suivi de la veille éducative et puis les soucis de violence au sein des deux collèges et du lycée.*

Monsieur Zoïa : *Si je peux me permettre, Monsieur Devienne, Madame Méry, tout à l'heure a été évoqué, pendant le ROB, la question de la prévention de la délinquance. Et la prévention de la délinquance, c'est pris en compte dans le contrat de ville. Dans l'Axe sécurité, c'est Madame Canonne qui est chargée de mettre en place les actions et d'en référer sur divers points, comme par exemple le fait de l'accoutumance aux drogues, etc, et puis la prévention face au décrochage scolaire.*

Monsieur Devienne : *C'est ça , oui.*

Madame Desreumaux : *Si je peux me permettre, il me semble que l'on fait porter beaucoup sur les épaules de cette personne et que au vu de l'état de notre ville, plus de postes de ce type et de personnes, d'humain dans la ville serait bien plus efficace que 400 000 € de vidéo surveillance.*

Madame Caillaux : *Après Fanny travaille avec tous les partenaires.*

Monsieur Devienne : *(en fond) c'est un complément en fait.*

Monsieur Riquet : *(inaudible, son très faible)*

Madame Méry-Duez : *Oui, madame Ethuin.*

Madame Disdier : *Une petite question, puisque l'on parle de Police Municipale etc et de sécurité, on devait voir arriver, il me semble, un certain nombre de gendarmes supplémentaires. Je voulais savoir où ça en était, parce que, pour l'instant je crois que c'est ...*

Monsieur Devienne : *Normalement, la livraison des bureaux se fait fin avril, c'est en cours...*

Madame Disdier : *Les bureaux, c'est bien, l'humain c'est encore mieux.*

Monsieur Devienne : *Ah, mais ils arrivent en même temps, ils arrivent en même temps, mais il va falloir que les bureaux soient faits.*

Madame Disdier : *D'accord et quel sera leur rôle...*

Monsieur Devienne : *Au début, logés à Cambrai et ils feront la route tous les jours...*

Madame Disdier : *Parce que la caserne est pleine....*

Monsieur Devienne : *La caserne est pleine, mais il y aura des bâtiments en plus qui seront effectués dans Caudry pour ces gendarmes. Ils seront ensemble.*

Madame Disdier : *D'accord*

Monsieur Devienne : *C'est une brigade à part de la brigade territoriale déjà existante...*

Madame Disdier : *Alors qu'est-ce qu'elle fera de différent...*

Monsieur Devienne : *une mission de proximité. Pour l'instant la fonction, elle n'est pas entièrement définie, mais ça sera plus axé sur les violences faites aux femmes, sur des rendez-vous faits dans des communes du Cambrésis, peut être à domicile ou dans des lieux neutres, et notamment pour les gens qui n'ont pas le moyen de se déplacer. Il faut savoir que, notamment sur Le Cateau et Busigny, Clary, on a encore souvent des gens qui n'ont pas de voiture et les gendarmes sont obligés d'aller chez eux pour prendre les plaintes...*

(voie non identifiée, son faible) ils seront combien ?

Monsieur Devienne : *Ils seront six.*

Madame Desreumaux : *Est-ce que vous pouvez nous rappeler le périmètre d'intervention de ce supplément de brigade ?*

Monsieur Devienne : *Le périmètre, c'est l'arrondissement mais ça sera essentiellement sur le triangle Caudry, Le cateau et Busigny, là où on a l'activité maximum en matière de violence faites aux femmes. Après, ils peuvent très bien aller à Marcoing, Solesmes, Avesnes-les- Aubert.*

INFORMATION 6 :DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES PTS 2024 – AMÉNAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF LOUIS SANDRAS – PHASE 04 – ET AMÉNAGEMENT D'UNE PLACETTE : CRÉATION DE TERRAINS DE PADEL ET D'UNE AIRE DE BASKET 3X3

Monsieur Claude DOYER, Adjoint au Maire expose :

Nous, Maire de la Ville de Caudry,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT – relatif à la délégation d'attributions donnée par le Conseil Municipal au Maire,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 24 mai 2020 et 07 septembre 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et l'autorisant notamment à solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions,

DECIDE :

ARTICLE 1: Une subvention du Département au titre des Projets territoriaux Structurants – PTS – est sollicitée pour un montant de 696 435,00 € pour l'aménagement du complexe sportif Louis Sandras – Phase 04 : Travaux d'extension, de rénovation et de mise aux normes de sécurité des vestiaires et l'aménagement d'une placette

ARTICLE 2 : Le coût estimatif global de cette opération s'élève à 1 741 092,41 € HT avec, comme plan de financement prévisionnel :

-Une subvention du Département du Nord – PTS – de 696 435,00 €

-Une subvention d'État – DETR – de 363 131,02 €

-Une subvention de l'Agence Nationale du Sport de 119 000,00 €

-Une participation du porteur de projet de 562 526,39 €

INFORMATION 7 : DÉCISION DE MONSIEUR LE MAIRE FIXANT LE PRIX DE VENTE DE PLAQUES ET VASES FUNÉRAIRES

Madame Liliane RICHOMME, Adjointe au Maire expose :

Le Maire de la commune de Caudry, Conseiller Départemental ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 alinéa 2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2020 modifiée les 07 septembre 2020 et 16 novembre 2020 accordant la délégation de compétences au Maire de fixer des tarifs dans la limite de 800,00 € ;

DECIDE :

ARTICLE 1:A compter du 1^{er} mars 2024, les ventes de plaques et vases funéraires par la régie municipale des pompes funèbres s'effectueront suivant les tarifs fixés ci-après

TARIFS PLAQUES		
Désignation	Dimensions	Prix TTC
Plaques souvenir insert ardoise différent motif	18x16	99,00 €
Plaques souvenir Impression HD	24x16	149,00 €
Plaques souvenir arbre coeur blanc	20x20	159,00€
Plaques souvenir arbre de vie papillon	25x30	199,00€
Plaques souvenir avec texte	35x30	259,00€
Plaques souvenir personnalisable 1 inter	35x30	392,00€
Plaques souvenir personnalisable 2 inters	35x30	392,00€
Plaque	12x18	24,00€

Plaque	15x20	39,00€
Plaque papillon, rose, oiseau, marguerite, feuille	20x20	49,00€
Plaque	18x25	59,00€
Plaque	15x20	79,00€
Plaque	20x30	95,00€
Plaque	25x18	99,00€
Plaque oiseau couple	25x15	99,00€
Plaque	25x35	132,00€
Plaque coeur, paillette, colombe	20x30	132,00€
Plaque arbre, rose or	20x30	152,00€
Plaque dent de lion, arbre, oiseau	20x30	152,00€
Plaque oiseau branche	20x30	180,00€
Plaque hirondelle	25x35	195,00€
Plaque pensée papillon	25x35	245,00€
Plaque texte	39x24	259,00€
Plaque altuglas	25x35	385,00€
Plaque arbre doré/blanc	30x40	369,00€
Plaque photogravure fleur jaune	30x40	378,00€
TARIFS VASE		
Désignation	Prix TTC	
Vase Noir	149,00€	
Vase Himalaya	149,00€	
Vase Mass bluz	149,00€	

Madame Méry-Duez : « *Merci, madame Richomme. Oui.*

Monsieur Bajodek : *Oui, mais vraiment Par curiosité, je voulais savoir où est-ce que vous fournissez ? (Madame Richomme apporte une réponse, son faible, peu audible) parce que je trouvais juste que, dans l'idée c'est intéressant et après, certainement qu'on va décider d'avoir des plaques de bonne facture. Et, de fait, je voulais simplement savoir où est-ce que vous les prenez. C'était juste ça.*

Madame Méry-Duez : *On se renseignera pour le prochain Conseil, comme ça, on vous donnera la réponse. Merci.*

Madame Schlier : *Excusez-moi, j'ai la réponse pour Monsieur Bajodek, le marché de l'Accord-Cadre à bons de commande des cercueils et des accessoires funéraires a été relancé l'année dernière. Les cercueils, c'est Lamco, le titulaire, et le lot 2, les accessoires c'est Hyodall. (en fond Monsieur Bajodek demande la contrathèque) »*

Affaire suivie par :
Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services
Monsieur PLISSON, Directeur des Services Techniques

Madame Méry-Duez : « C'est bon, plus de questions particulières ? Avant de nous quitter, je voulais vous remercier pour votre participation. Et puis, je voulais également indiquer que, bien que Monsieur le Maire soit parfois qualifié de sexiste, vous aurez remarqué que, ce soir, il a laissé diriger son Conseil municipal par deux femmes, c'est-à-dire par madame Deboudt et par moi-même, et c'était une première pour nous toutes les deux, un premier Conseil à diriger à Caudry. En plus, nous sommes au mois de mars, donc pour célébrer la journée internationale des droits de la femme, je pense que l'on peut saluer cette décision. Donc, je vous donne rendez-vous, nous vous donnons rendez-vous pour le prochain Conseil, qui aura lieu le 11 avril. Voilà, bonne soirée à tous. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.